

DGA DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES

COMpte Rendu de Réunion		
Date : 03 décembre 2018	Lieu : Hôtel du Département	Date de rédaction : 05/12/2018
<u>Objet</u> : COMITE DE DIALOGUE ET DE SUIVI DU CONTOURNEMENT DE BEYNAC – Réunion n° 4		
<u>PJ.</u> : 2		

Participation : Cf. liste jointe

Le Comité de dialogue et de suivi du contournement de BEYNAC s'est réuni pour sa quatrième séance de travail, le lundi 03 décembre 2018 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental, en présence des représentants de l'Etat (Préfecture et services associés), de Madame Jacqueline DUBOIS, Députée, des élus locaux, de membres du CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques), des services départementaux et des associations concernées, au nombre desquelles la SEPANSO.

En préalable, Mme DUBOIS a souhaité intervenir sur ce dossier.

Dans ce cadre, elle a rappelé :

- son opposition au projet,
- le fait qu'elle a pris acte depuis, de l'autorisation de Mme la Préfète en date du 29 janvier 2018
- de sa volonté, de rester dans le cadre légal.

Dans ce contexte, elle affirme qu'elle désapprouve toutes les actions illégales menées par certains opposants. Elle précise qu'elle n'avait pu assister aux précédents comités mais qu'elle y avait été représentée. Elle rappelle qu'elle a pris à l'initiative d'une réunion organisée à Sarlat, le samedi 1^{er} décembre « pour rétablir un climat apaisé » avec l'ensemble des différentes associations. Elle s'est engagée auprès des participants, à transmettre les remarques ou demandes formulées.

Ainsi, elle liste les questions suivantes :

- la demande de M. le Maire de BEYNAC concernant la réfection de la chaussée de sa traverse ;
- le fait que le comité de dialogue et de suivi ne soit pas organisé par l'Etat et que toutes les associations n'y soient pas représentées, seules celles qui sont membres du CODERST y étant conviées. Elle précise qu'elle est intervenue auprès des représentants de la SEPANSO pour que cette association, membre du CODERST participe à ce 4^{ème} comité ;

- le fait que l'échange entre la future voie et la RD 703 actuelle à Grange de Vergne, sur la commune de VEZAC, ne soit plus réalisé par un giratoire mais par un double tourne à gauche ;
- le montant réel du contournement ;
- le détail du financement des travaux à réaliser sur la falaise de SAINT VINCENT DE COSSE.

Le Président PEIRO rappelle qu'il a, à plusieurs reprises, reçu les différentes associations dont l'ASVD, la SEPANSO et qu'il a organisé le 27 février 2017 à la salle des fêtes de CASTELNAUD LA CHAPELLE, une réunion de concertation.

Il précise que :

- le présent **Comité de dialogue et de suivi** est le **lieu d'échanges et de dialogue par excellence**,
- ce comité a été institué **à son initiative**, dans le cadre d'une **démarche volontaire de dialogue**,
- **Mme la Préfète** ou son représentant en sont membres de droit,
- enfin, le choix d'y associer **les membres du CODERST** permet de s'appuyer sur une liste incontestable et irréfutable de membres désignés par arrêté préfectoral, garants dans les domaines de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques avec des représentants des services de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé (ARS), des collectivités territoriales, des associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, de professionnels (CCI, Chambre des Métiers de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture ...) et experts dans les domaines de compétences du CODERST.

Par ailleurs, le Président rappelle concernant **la traverse de BEYNAC**, que

- M. le Maire de BEYNAC est convié à ce comité mais qu'il fait le choix de ne pas y assister,
- l'aménagement communal actuel ne respecte pas les conditions légales d'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- Monsieur le Maire s'est opposé physiquement à la réalisation des travaux de mise en conformité de la traverse engagés par le département qui comprenaient également la réalisation des travaux de chaussée ;
- la Commune a fait le choix de déférer le Département devant le Tribunal Administratif.

Concernant l'aménagement du **futur carrefour au lieudit « Grange de Vergne » (VEZAC)**, le choix de privilégier un double tourne-à-gauche par rapport à celui d'un carrefour giratoire a été opéré dans le souci d'assurer une meilleure intégration paysagère du projet. Le Président précise qu'une étude de trafic réalisée par le cabinet SORMEA confirme la pertinence de la solution technique retenue par le Département, étant précisé que ce sujet a d'ores et déjà été évoqué en Comité de dialogue et de suivi n° 1 du 26 février 2018,

Concernant le **coût de l'opération**, le Président indique que les acquisitions foncières ont été pour l'essentiel engagées par ses prédécesseurs (1 acquisition par M. BIOULAC, 2 acquisitions par M. FAYOLLE, 28 acquisitions par M. CAZEAU et 3 acquisitions par M. PEIRO). Pour sa part, il

a engagé les travaux pour la construction des ouvrages d'art et pour le dévoiement de la route des Milandes (RD53 et VC2 de Fayrac). Les seuls dépassements à ce jour enregistrés concernent :

- le renforcement des prescriptions environnementales ;
- la teinte des piles pour respecter la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, teinte validée le 19 septembre 2018 ;
- ainsi que toutes les mesures de sécurisation du site contre les intrusions délictueuses de certains opposants. Le surcoût lié aux mesures supplémentaires de protection et de surveillance des chantiers s'élève d'ores et déjà à 500 000 €. Le Président annonce son intention de se retourner financièrement pour le remboursement de ce surcoût, contre les associations et les particuliers qui ont créé, soutenu ou encouragé ces désordres.

Le Président rappelle que **les falaises** dans ce secteur présentent des risques, au droit :

- du village de BEYNAC (En référence, non cité le Plan de Prévention des Risques (PPR) Mouvements de terrain du 19 février 2010)
- des falaises du Pech, sur le territoire de la Commune de SAINT VINCENT DE COSSE, à l'ouest. Le route dans ce secteur a été fermée à la circulation en 1993 et en 1997 suite à des éboulements. Des expertises ont été réalisées par le bureau d'études géotechniques Géolithe entre 2013 et 2017. Des travaux de sécurisation sont préconisés, ils relèvent en premier lieu de la responsabilité des propriétaires et en second lieu au titre de la sécurité publique, de celle du Maire de la Commune et de l'Etat. Le Département a saisi la Commune et l'Etat pour examiner dans quelles conditions cette sécurisation pourrait intervenir. Toutefois, au regard de la configuration des lieux, un aléa résiduel sera toujours présent et la réalisation du contournement permettra d'une part de diminuer le trafic et donc la probabilité d'un accident et d'autre part, d'assurer le maintien de la circulation au sein de la vallée, de manière sécurisée.

M. BOUSQUET se présente en qualité de représentant de la SEPANSO et des opposants. Il dit déplorer des non-respects par les entreprises des dispositions du Code de l'Environnement et de l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2018, dont :

- l'abattage de la ripisylve et la coupure d'un corridor écologique (Natura 2000),
- la pollution de la rivière par dragages et remise en suspension des limons (Matière En Suspension - MES -) et des injections de laitance de béton dans l'eau,
- la non prise en compte dans les dossiers d'autorisation de la présence des poissons migrateurs,
- la présence de « fuites d'huile hydraulique par les engins de TP »,
- le non respect de la servitude de marche pied existante le long de la Dordogne, en rive droite de Fayrac,

- la destruction du bassin gallo-romain de la Treille et la non réalisation de fouilles dans la parcelle voisine pour découvrir l'intégralité de la villa gallo-romaine. (Voir éléments de réponse ci-après avec la présentation de la Fouille de la Treille)
- l'aménagement du carrefour de Grange de Vergne : l'échange entre la future voie et la RD 703 actuelle à Grange de Vergne, sur la commune de VEZAC, n'est plus réalisé par un giratoire mais par un double tourne à gauche (voir éléments de réponse ci-dessus)
- la non réalisation des mesures compensatoires (Voir éléments de réponse ci-après avec la présentation des mesures compensatoires)

Il demande aux membres du comité de dialogue et de suivi de faire pression sur les services de l'Etat pour faire respecter les lois et demande une réponse concrète sur le respect de la loi.

Le Président PEIRO se félicite de l'attention portée par la SEPANSO au respect de la loi mais tient à rappeler les actions illégales et les démarches réitérées d'obstruction au bon déroulement du chantier conduites par les opposants :

- Tentative de création d'une ZAD en février-mars 2017,
- Dégradation de clôtures et d'engins de travaux publics,
- Envahissements répétés des chantiers,
- Construction sans permis au pied du château de Fayrac,
- Installation de trois banderoles qui défigurent la vallée depuis six mois,
- Dégradations et menaces au domicile personnel du Président du Conseil départemental,
- Profanation d'un monument en l'honneur d'un ancien maire de Vézac,
- Profanation revendiquée du monument aux morts de Beynac,
- Intimidation auprès des agents en charge des fouilles archéologiques,
- Menaces à l'égard des agents du Département,
- Appels réitérés à des zadistes « professionnels » ...

Le Président PEIRO rappelle qu'à la demande de l'Etat les mesures de lutte contre les intrusions illégales sur le chantier ont été renforcées. Elles se chiffrent à 500.000 € environ et le Département a l'intention de poursuivre les auteurs de troubles pour leur en demander le remboursement.

Afin d'alimenter le débat, les éléments de réponse aux divers questionnements sont donnés ci-après. Certains ont été évoqués en cours de réunion, d'autres sont précisés ci-dessous pour permettre à chacun d'en prendre connaissance. Certains sujets pourront être de nouveau détaillés et discutés lors des prochains comités de dialogue et de suivi, notamment la présentation des mesures compensatoires.

Il est rappelé que **l'abattage des arbres** a été strictement limité aux emprises nécessaires aux travaux, avec mises en défens de zones à protéger. Les abattages ont été réalisés sous le contrôle du coordinateur environnemental et d'un huissier et se sont limités à 250 sujets dont des érables negundo, espèce invasive. Ces abattages donneront lieu à la replantation de 27 000

sujets. Pour mémoire, les méthodologies du suivi environnemental et des méthodes d'abattage doux d'arbres à gites potentiels ont été présentées dans le détail, lors du comité de dialogue et de suivi n° 2 du 27 avril 2018.

La réalisation des semelles en rivière nécessite l'intervention dans le milieu, en créant des **matières en suspension (MES), préalablement à la pose des batardeaux**. Le Département rappelle que les taux à respecter de MES en aval des travaux sont détaillés dans l'arrêté préfectoral. Des mesures sont effectuées quotidiennement en amont et en aval, par l'entreprise (contrôle interne) et suivi par le Coordonnateur environnemental (contrôle externe). Aucun dépassement n'a été constaté à ce jour. De plus, les services de l'Etat ont effectué des contrôles inopinés sur le chantier. Le Président rappelle que lors des crues de la rivière, le taux de MES est beaucoup plus élevé que celui constaté à l'occasion des travaux. Le représentant de la Direction Départementale des Territoires (DDT) précise que l'Etat a effectué des contrôles lors de 5 visites : 1 visite inter-services et 4 visites inopinées. A ces contrôles, s'ajoutent les réunions du Comité de suivi des mesures de réduction et de compensation qui permettent de faire le point avec toutes les personnes intervenantes dans le périmètre du chantier. (Rappels : Ce comité institué par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2018 s'est réuni à 3 reprises, les 14 mars 2018, 20 juin 2018 et 3 octobre 2018).

La pose des batardeaux nécessite la mise en place d'un **béton de calage** du cadre. Cette opération est réalisée avec un béton dit « immergeable ». Celui-ci de par sa composition, ne se délave pas lorsqu'il est mis dans un milieu aquatique (présence de substances colloïdales). Les « panaches de laitance de ciment » évoquées par M. BOUSQUET sont en fait des mises en suspension de résidus de calcaire (MES, voir éléments de réponse ci-dessus).

Pour mémoire, concernant la **présence des poissons migrateurs**, le Département a confié à la Maison de l'Eau et de la Pêche (MEP 19) la réalisation d'un état des lieux initial, avant travaux, des habitats piscicoles et des frayères potentielles de la Dordogne en amont et en aval des deux ponts du Pech et de Fayrac. Les investigations ont donné lieu à trois campagnes distinctes dans le lit mineur, en septembre 2016, novembre 2016 et avril 2017. Les résultats de ces études ont été repris et analysés en détail dans le dossier CNPN (Conseil National de Protection de la Nature), qui identifie l'ensemble des impacts et des mesures pour réduire ces impacts. Ce sujet pourra être détaillé lors d'un prochain comité.

Fuites d'huile hydraulique par les engins de TP : Cet aléa est identifié dans le Plan de Respect de l'Environnement (cf présentation lors du comité de dialogue et de suivi n° 2 du 27 avril 2018). Les engins sont équipés de kits anti-pollution pour sécuriser dans les meilleurs délais la fuite observée sur un engin de chantier. Les gendarmes dépêchés sur les lieux ont pu constater la gestion normale de cet aléa, le 8 novembre 2018.

Par arrêté préfectoral du 5 septembre 2018, la navigation sur la rivière a été règlementée, dans le cadre des travaux et l'emprunt de la **servitude de marchepied** a été interdit pour des raisons évidentes de sécurité. Aucune mesure de substitution n'y est exigée. Toutefois, le Département

et la Commune de VEZAC soucieux de maintenir des conditions de circulation satisfaisantes pour les usagers de ce sentier, ont recherché une solution alternative de tracé qui sera mise en service très prochainement. Il s'agit de contourner le chantier, en empruntant sur une faible distance la RD 703. Par ailleurs, la Communauté de SARLAT PERIGORD NOIR s'est engagée à aménager la voie mode doux jusqu'à VITRAC. Le maillage du projet avec l'ensemble des voies vertes, véloroutes (notamment la V91) et des chemins de randonnée pourra faire l'objet d'une présentation détaillée lors d'une prochaine réunion du comité.

Après ses interventions préliminaires, l'ordre du jour de la réunion est présenté.

Dans une première phase, un rappel des travaux des trois premières réunions du comité est fait à savoir :

- Le comité de dialogue et de suivi n° 1, le 26 février 2018 a été l'occasion de présenter le comité et son fonctionnement, le projet, le rappel des procédures et les grands principes contenus dans les autorisations.
- Le comité de dialogue et de suivi n° 2, le 27 avril 2018, après un point d'actualité sur les travaux des fouilles archéologiques de la Treille, a principalement été l'occasion d'une présentation détaillée du management environnemental sur ce chantier et de la mission du Coordinateur Environnemental.
- Enfin, lors du comité de dialogue et de suivi n° 3, le 27 juin 2018 après les questions d'actualité, les maîtres d'œuvre M. SPIELMANN, architecte du projet et de M. TOUZEAU, responsable du Bureau d'études SETEC ont présenté les enjeux architecturaux et d'intégration des ouvrages d'art et ont répondu à l'ensemble des questions des participants.

Afin de permettre une meilleure connaissance de l'état d'avancement du chantier, un film a été réalisé par drone depuis le secteur de Monrecours jusqu'à la base de vie de VEZAC, le 25 octobre 2018. Le film permet de prendre connaissance de l'avancée des travaux, même si, en un peu plus d'un mois, le chantier a évolué sur certains secteurs.

Le service départemental de l'Archéologie fait ensuite, un point sur les travaux des fouilles archéologiques effectuées au lieudit « *La Treille* » sur la Commune de CASTELNAUD LA CHAPELLE du 12 mars au 31 juillet. Il est rappelé le cadre très règlementé de l'archéologie préventive, avec un suivi scientifique et technique permanent de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Une présentation des plans des vestiges et des vestiges mobiliers découverts est développée. Par ailleurs, un point sur la fouille du bassin maçonné gallo-romain est proposé : la conformité des méthodes et moyens mis en œuvre par l'équipe du service départemental de l'archéologie sur le terrain a été contrôlée à de nombreuses reprises par la DRAC. Enfin, le spécialiste référent pour l'Antiquité de la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique (CTRA) du Sud-Ouest, M. Pierre NOUVEL a été dépêché en fin

d'opération, pour une expertise sur place du bassin gallo-romain. Il a confirmé la conformité de la fouille ainsi que le caractère ordinaire de la découverte.

Pour répondre aux questions de M. BOUSQUET, il est rappelé que le dispositif d'archéologie préventive, tel que défini dans le code du patrimoine, n'a pas pour objet de remettre en question un projet d'aménagement. Au contraire, il s'intègre dans le planning des travaux. Il introduit le principe de la sauvegarde par la fouille des vestiges archéologiques mis au jour à l'occasion de projets d'aménagement, et c'est dans l'application rigoureuse de ce principe fondamental que la fouille archéologique préventive de la Treille a été réalisée, sur le périmètre de la propriété départementale, nécessaire à la réalisation du projet routier. Dans ce contexte, il n'était pas possible de réaliser des fouilles sur la propriété riveraine.

Des présentations de l'avancement des travaux concernant :

- les ouvrages d'art du Pech et de Fayrac sont ensuite détaillées avec des photos prises lors des différentes phases de réalisation des estacades en rivière, des batardeaux et des piles (ferraillage, coffrage, décoffrage, teinte des bétons ...). Voir présentation ci-annexée.
- le pont rail des Milandes avec sa plateforme de construction de l'ouvrage qui sera ripé en 2019 sous l'actuelle voie ferrée, avec la présentation du ferraillage de son radier.
- le dévoiement de la RD 53 et de la VC 2 (routes des Milandes), avec une mise en service programmée en décembre 2018.

Enfin, un rappel du calendrier est donné :

- Ouvrages d'art du Pech et de Faurac : premiers lançages des tabliers début 2019
- Fouilles archéologiques de Grange de Vergne (VEZAC) : de mars à juin 2019
- Travaux de la section courante (terrassements, chaussée et carrefours) : d'avril 2019 à mai 2020
- Engagements des mesures compensatoires : le projet d'exécution de restauration des couanes du Pech et de Fayrac a été réalisé par EPIDOR en lien avec le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels). Ce projet a été validé par le Comité de suivi des mesures de réduction et de compensation du 3 octobre 2018. Les travaux sont prévus en septembre et octobre 2019. Concernant l'île du COUX ET BIGAROQUE, il ne s'agit en aucun cas de la restauration de la couasne, mais de travaux visant à favoriser l'avifaune. Il s'agit de travaux sur un secteur en voie d'enfrichement pour favoriser les espèces d'oiseaux en milieux ouverts et semi-ouverts, oiseaux forestiers et chiroptères. Cette mesure compensatoire fait encore l'objet d'étude et le projet d'exécution n'est pas encore totalement finalisé. Il sera présenté lors d'un prochain comité de suivi des mesures de réduction et de compensation. Il conviendra lors d'un prochain comité de dialogue et de suivi de proposer une présentation détaillée du projet d'exécution (établi par EPIDOR) de restauration des couanes et, en fonction de son avancement et de sa validation, de celui de l'île du COUX ET BIGAROQUE.

Les diapositives présentées lors du Comité de dialogue et de suivi sont jointes en annexe.

Un lien permet d'accéder au film du 25 octobre 2018.

La prochaine réunion est prévue en février 2019.

FEUILLE DE PRESENCE

Date de la réunion : 03 décembre 2018

Lieu : Hôtel du Département – Salle Lurçat

Objet de la réunion : **Comité de dialogue et de suivi du contournement de BEYNAC**

Liste des membres du Comité de Dialogue et de suivi présents :

Germinal PEIRO	Président du CD
Franck MALAUSSENA	Directeur Sécurité Préfecture de la Dordogne
Jacqueline DUBOIS	Députée de la 4 ^{ème} circonscription
Rémi ROZIER	Assistant parlementaire
Alain LAUMON	Représentant de la DDT
Marie Claude VARAILLAS	Conseillère Départementale
Marc MATTERA	Président SMDE24
Jean Marie RAMPNOUX	Secrétaire de la Fédération de la Dordogne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Bernard BOUSQUET	Représentant de la SEPANSO Dordogne – Suppléant

Christian ZAMPERINI	Représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne
Jean Louis MOYEN	Directeur du Laboratoire de la Dordogne
Jean-Claude CASTAGNAU	Maire de VEZAC
Jean-Marie CHAUMEL	Maire de SAINT VINCENT DE COSSE
Jean-Pierre NADAL	Adjoint au Maire de CASTELNAUD LA CHAPELLE
Maryline FLAQUIERE	Conseillère Départementale
Jean-Fred DROIN	Conseiller Départemental
Benjamin DELRIEUX	Conseiller Régional référent pour le Sarladais
Marc BECRET	Directeur Général des Services
Isabelle ALBRAND	Directrice du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités
Jacques FOREST	Responsable du Pôle Pilotage et Maîtrise d'Ouvrage
Martine GRAMMONT	Directrice de l'Environnement et du Développement Durable
Stéphane WAGNER	Mission Développement Durable
Céline LAGARDE	Service de l'Archéologie

Jean-Pierre CHADELLE

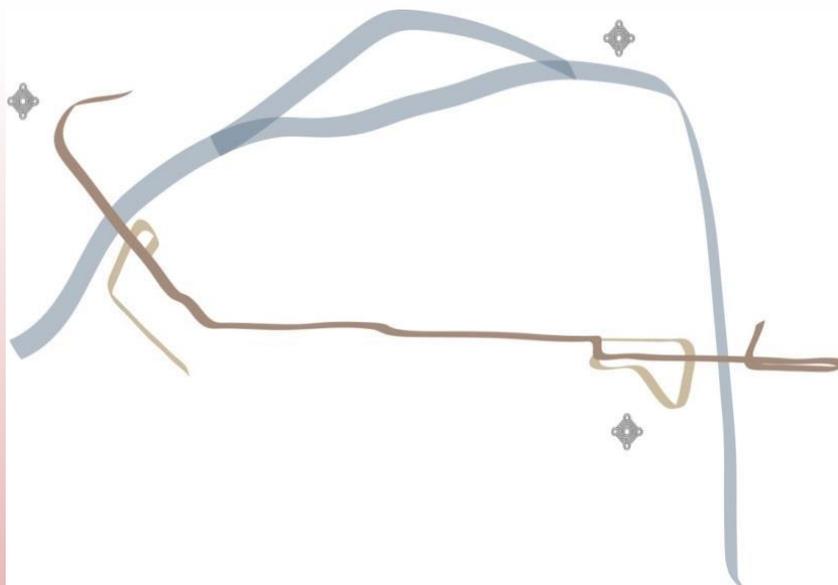
Adjoint au chef du service de l'Archéologie

Cécile JALLET

Directeur Général Adjoint de la Culture, de
l'Education et des Sports

COMITÉ DE DIALOGUE ET DE SUIVI CONTOURNEMENT DE BEYNAC

REUNION N° 4
3 DECEMBRE 2018



Ordre du jour :

1- Rappel succinct des travaux des trois premières réunions du comité

2 - Informations sur l'actualité de l'opération depuis le dernier Comité de dialogue et de suivi :

- Présentation du film : avancement des travaux au 25 octobre 2018
- Fouilles archéologiques de la Treille : intervention du Service Départemental de l'Archéologie
- Avancement des travaux concernant les ouvrages du Pech et de Fayrac : présentation avec photos du site



- Avancement des travaux concernant le pont-rail des Milandes
- Avancement des travaux concernant le dévoiement de la RD 53 et de la VC de Fayrac

3- Rappel du calendrier général :

Premiers lançages des tabliers

Engagement des fouilles archéologiques de Grange de Vergnes

Engagement des travaux de la section courante

Engagement des mesures compensatoires



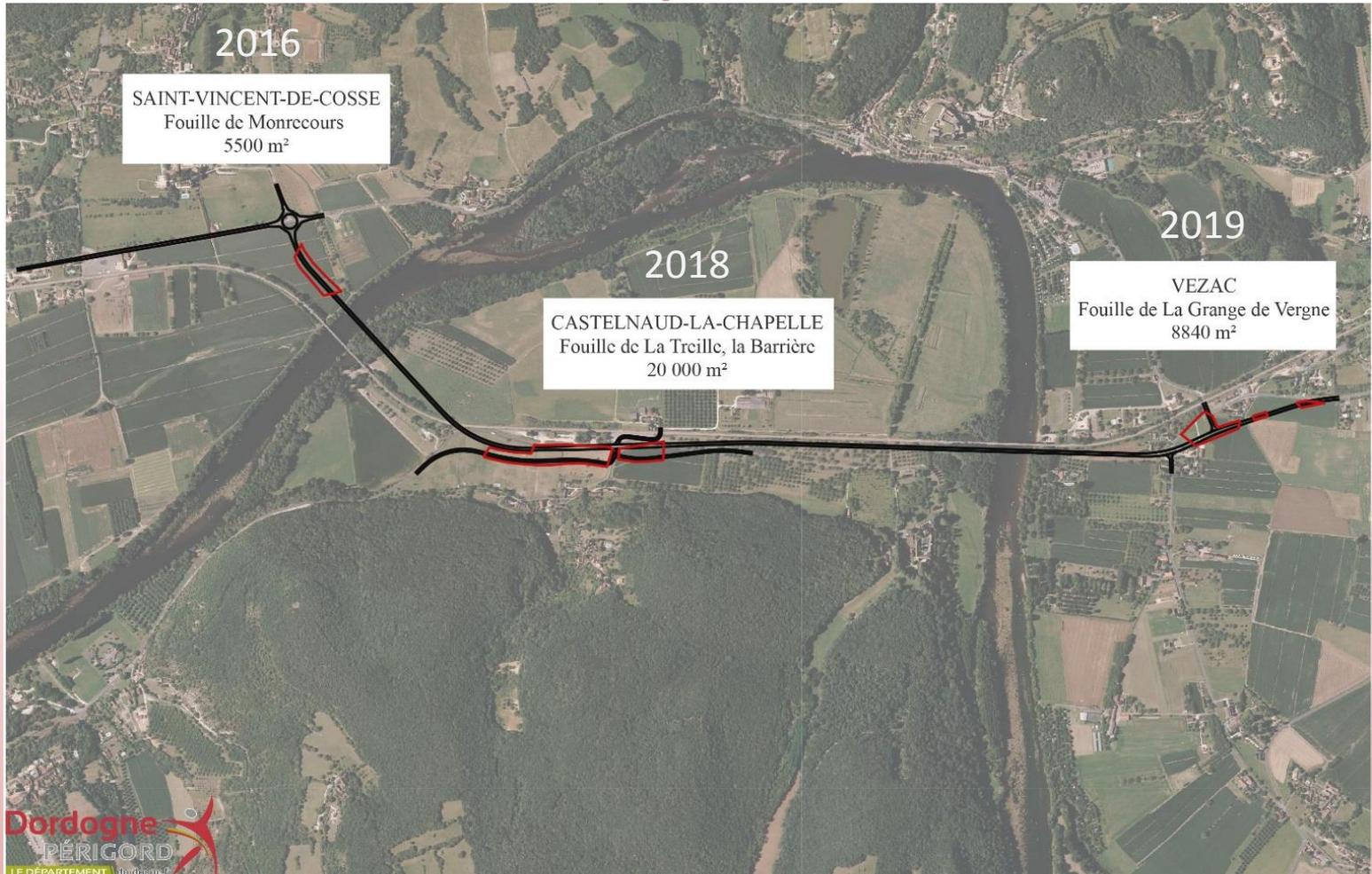
Présentation du film : avancement des travaux au 25 octobre 2018





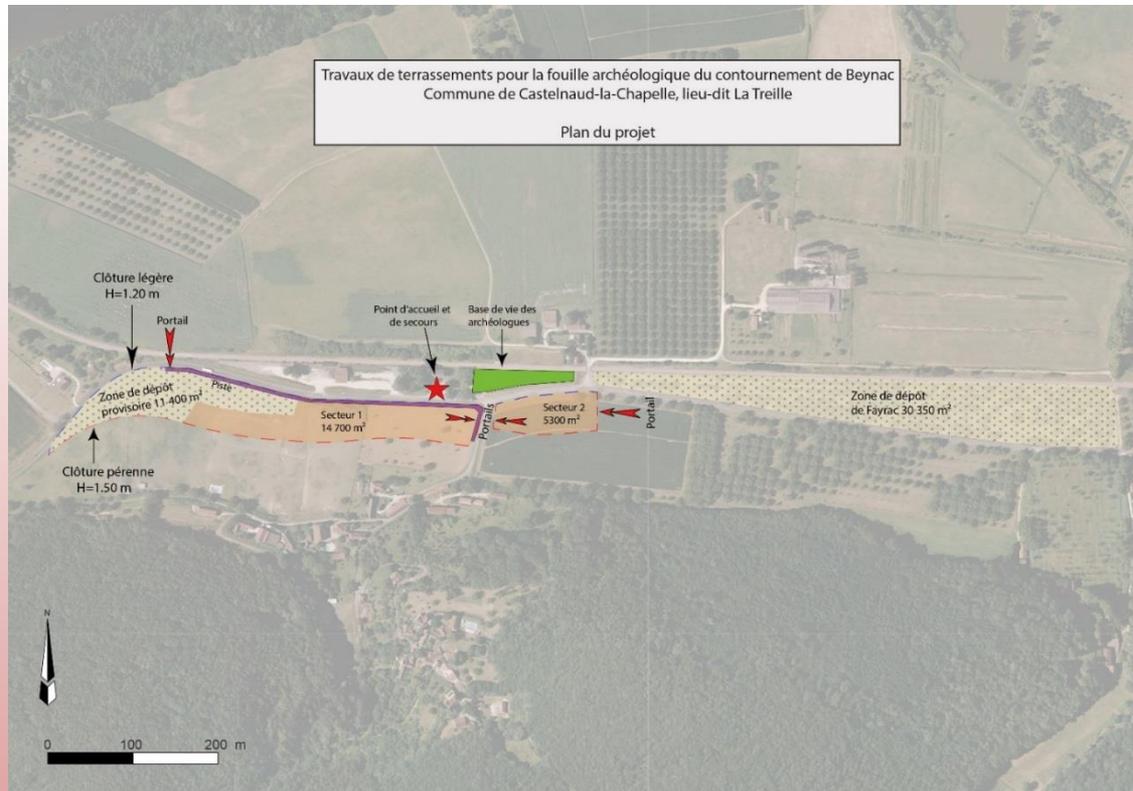
Avancement des fouilles archéologiques de la Treille

Contournement de Beynac: 3 fouilles préventives



Fouille de La Treille

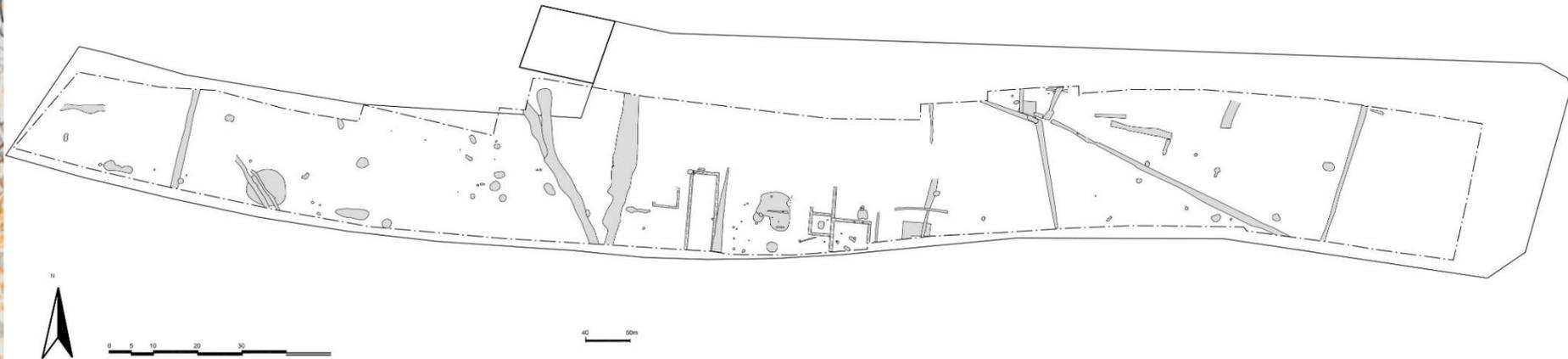
- Sur le terrain du 12/03 au 31/07 (4,5 mois)
- Post-fouille en cours (stratigraphie, études et analyses par spécialistes)



Secteur 1

plan des vestiges

CASTELNAUD-LA-CHAPELLE
La Treille 2018
Secteur 1



Occupation 1^e âge du Fer (8^e-7^e s BC) :

- Habitat ?
- Fossés drainants

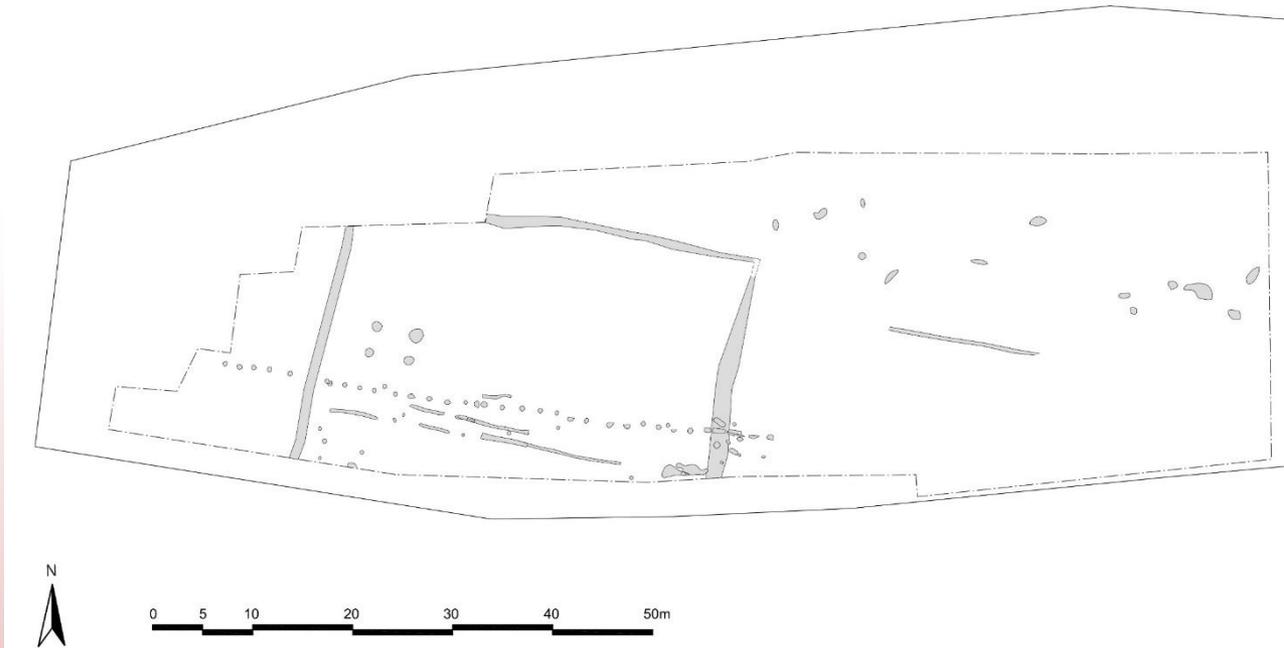
Établissement rural gallo-romain Haut-Empire (plusieurs phases du 1^e au 3^e s. AD) :

- Bâtiments d'exploitation
- Fossés drainants
- Axe de circulation
- Four

Secteur 2

plan des vestiges

CASTELNAUD-LA-CHAPELLE
La Treille, 2018
Secteur 2



Habitat gaulois La Tène finale (1^e s. BC):

- Habitat (sur sablière)
- Grenier (sur poteaux)
- Palissade
- Aire métallurgique

Occupation Néolithique final (2800-2600 BC) :

- Fosses

(Titre)

(Auteur)

(Date)

La fouille du bassin



- Découverte pendant la fouille d'un bassin maçonné gallo-romain
- Contrôle scientifique de l'Etat (SRA) régulier
- Expertise de la CTRA : caractère ordinaire de la découverte
- Méthodes de fouille classiques : dégagement, étude et relevé du bâti, prélèvements, coupe stratigraphique du bâti

 Le dispositif d'archéologie préventive s'inscrit dans le planning des travaux avec comme mission la sauvegarde du patrimoine archéologique par la fouille

Vestiges mobiliers découverts



Cuillère en bronze

CLC 2018 (24)
Secteur 1
US 1825



Vaisselle en verre



Bracelet en lignite



Cloche en bronze



Clé

Bracelet et fibule en bronze





(Titre)

(Auteur)

(Date)



Avancement des travaux concernant les ouvrages d'art du Pech et de Fayrac

MOE : Setec
Entreprise : Bouygues TPRF/MAEG



Prototype pile (béton teinté RAL 1019) : validation ABF du 19-09-2018





Le Pech

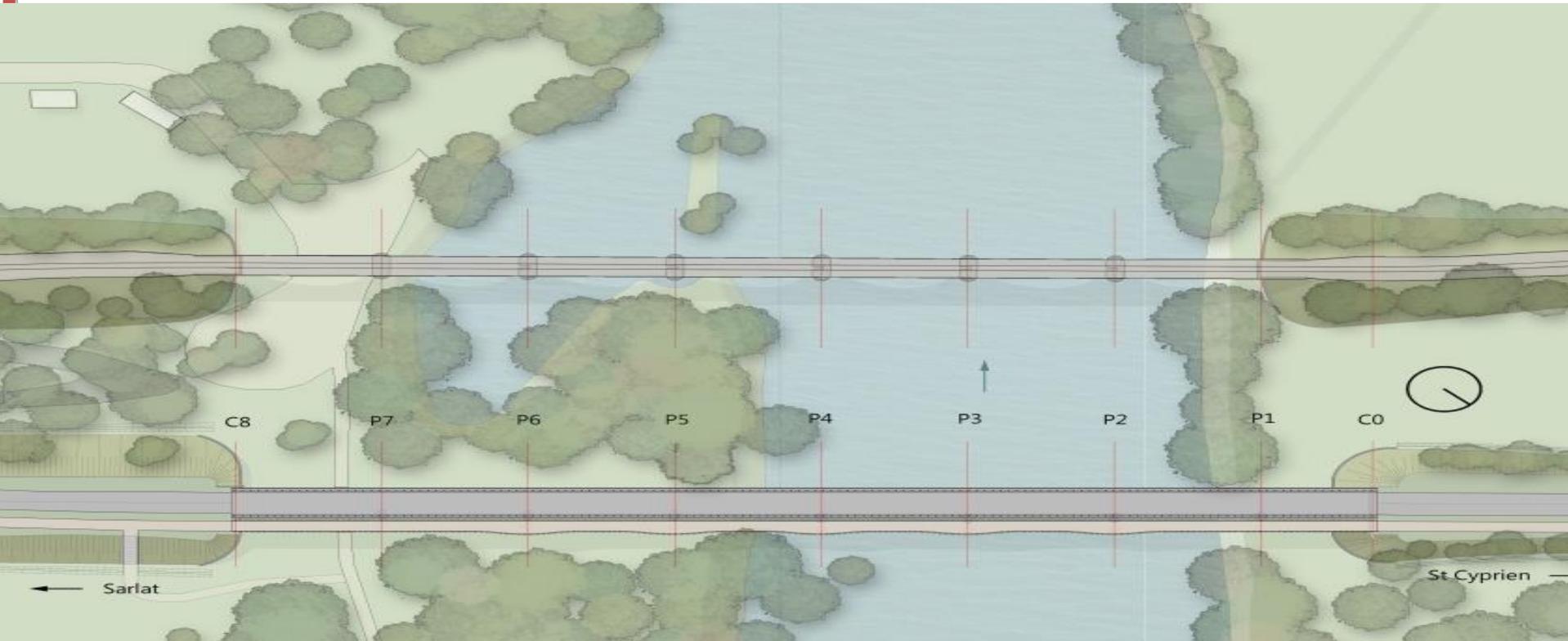
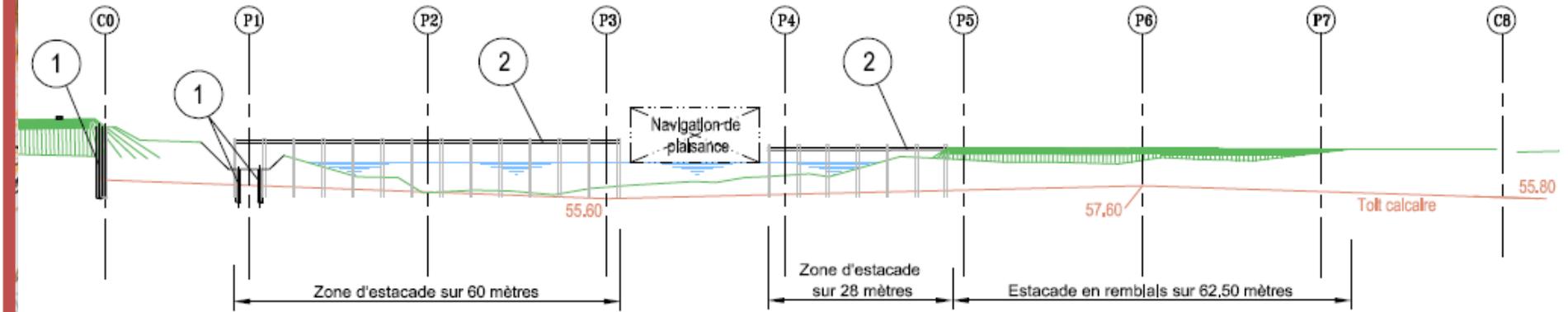


(Titre)

(Auteur): CD 24 /SDA

(Date)

➤ Pech



L'estacade en rive droite (Saint Vincent de Cosse)



(Titre)

(Auteur)

(Date)



Rive gauche (Castelnaud)



Rive droite (Saint Vincent de Cosse) vue depuis la rive gauche : estacade



(Titre)



Batardeaux



(Titre)

(Auteur)

(Date)

- Ferrailage d'une pile

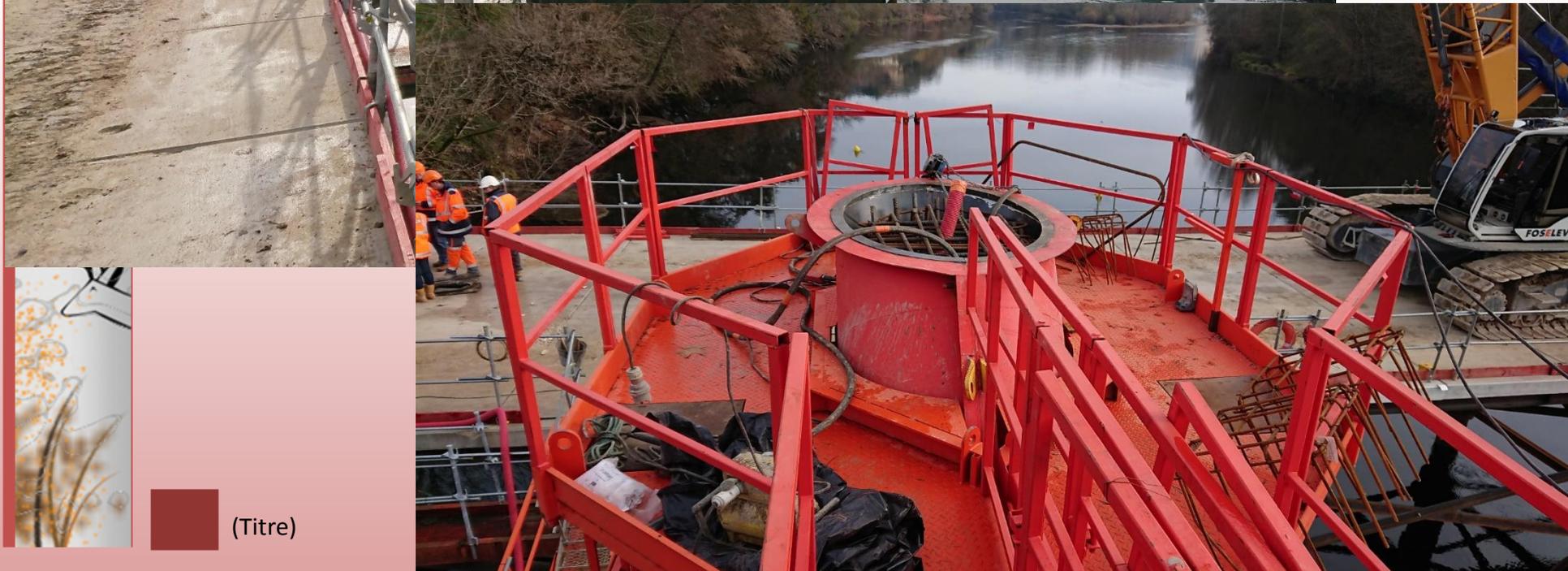


Elévation de la Pile P1

En rive droite (Saint Vincent de Cosse)



Bétonnage de la Pile P2 en rivière (Saint Vincent de Cosse)



(Titre)

- Décoffrage de la pile P2 en rive droite (Saint Vincent de Cosse)



- Vue depuis la culée C0 vers P1 et le coffrage de P2 - rive droite (Saint Vincent de Cosse)





Fayrac

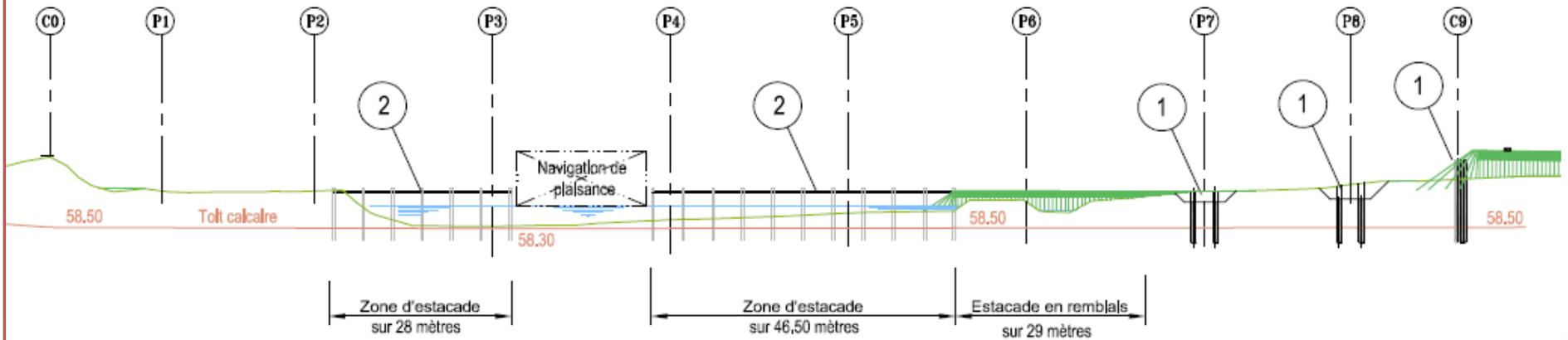


(Titre)

(Auteur): CD 24 /SDA

(Date)

➤ Fayrac



Estacade en rive droite (Vézac)



(Titre)

(Auteur)

(Date)



(Titre)



(Auteur)



(Date)

Estacade en rive gauche (Castelnaud)



(Titre)

(Auteur)

(Date)

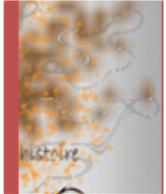


Coffrage et ferrailage
de la pile P8 en rive
droite (Vézac)



Estacade en rive droite (Vézac), pile P8 décoffrée





Batardeau, ferrailage de la Pile P4



Batardeau, ferrailage et coffrage de la Pile P4 (axe rivière)



(Titre)

(Auteur)

(Date)



Batardeau, ferrailage et coffrage de la Pile P4 (axe rivière)



(Titre)

(Auteur)



Le Pont-rail des Milandes

MOA-MOE : SNCF Réseau

Entreprise : Bouygues TPRF-LAURIERE



(Titre)

(Auteur)

(Date)

Plateforme pour réalisation avant ripage du Pont Rail des Milandes



(Titre)

(Auteur)

(Date)

Ferrailage du radier au 28 novembre 2018



(Titre)

(Auteur)

(Date)



Le dévoiement de la RD 53 et de la VC 2 (Route des Milandes)

MOE : CD24

Entreprise : Chausse-Garrigou-Foucoeur

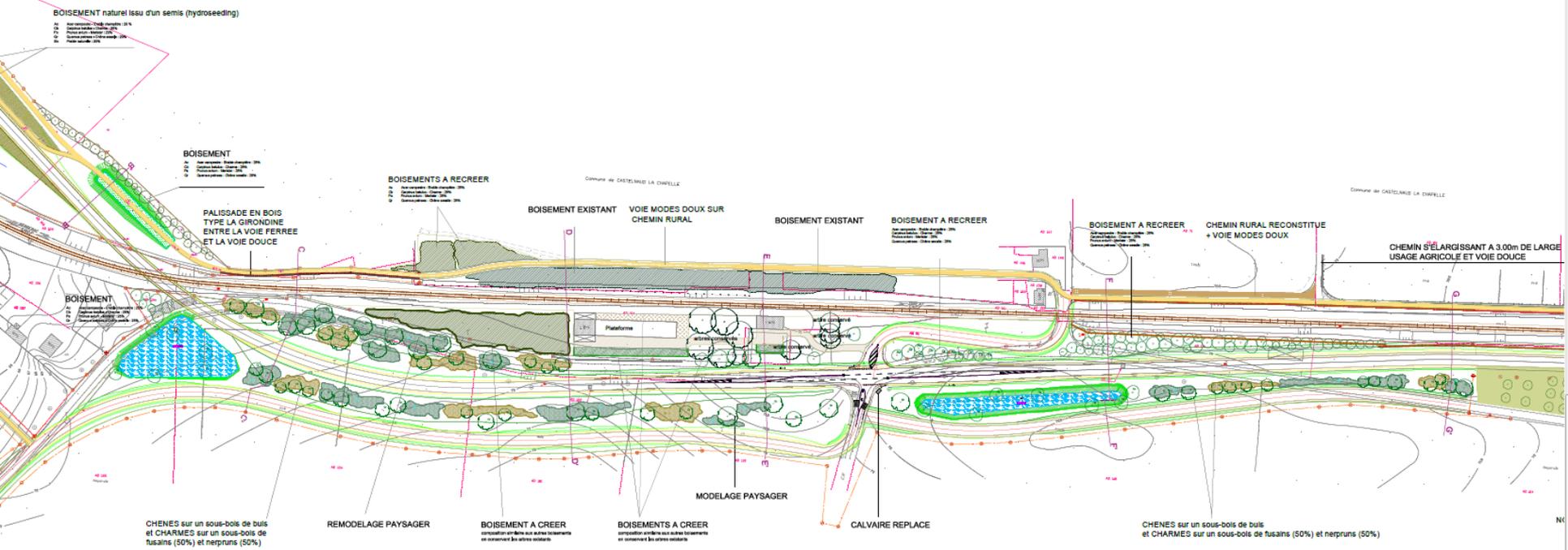
(Titre)

(Auteur)

(Date)



À CRÉER



SEQUENCE N°2
La Treille



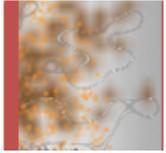
(Titre)



(Auteur)



(Date)



Mise en service : décembre 2018



(Titre)

(Auteur)

(Date)

Mise en service : décembre 2018



Mise en service : décembre 2018



(Titre)

(Auteur)

(Date)

Mise en service : décembre 2018





Rappels du calendrier général



(Titre)



(Auteur)



(Date)

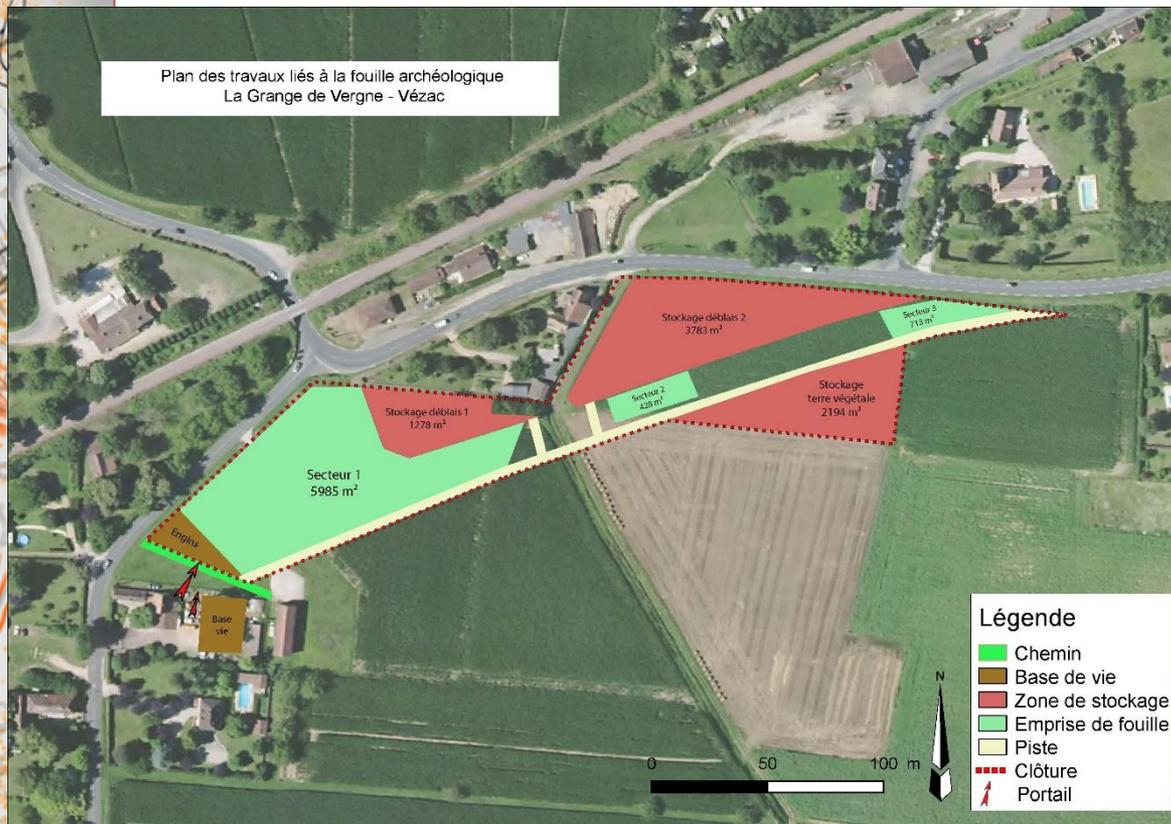


Ouvrages d'art du Pech et de Fayrac

Premiers lançages des tabliers

- Préfabrication des éléments métalliques de la charpente en cours en usine
- Plateformes de lançage en rive droite de chaque ouvrage réalisées
- Lançages en 4 phases pour chaque ouvrage
- Premiers lançages en février 2019

Fouilles archéologiques de Grange de Vergnes



- Calendrier:
mars à juin 2019
- Equipe de 13
personnes
- 3 zones de fouille
7126 m²

Engagements des travaux de la section courante : avril 2019-mai 2020

Contournement de Beynac

Vue d'ensemble



Vue depuis le château de Beynac vers Fayrac



Vue depuis le château de Marqueyssac vers Fayrac



Vue en plan de l'ensemble du projet 1/3000^e



Coupe et vue depuis la terrasse du château de Fayrac



Coupe entre les châteaux de Beynac et Fayrac



Coupe avant le château de Fayrac venant de la Treille



Vue depuis le château de Monpescours vers Pech



Vue depuis le château de Fayrac

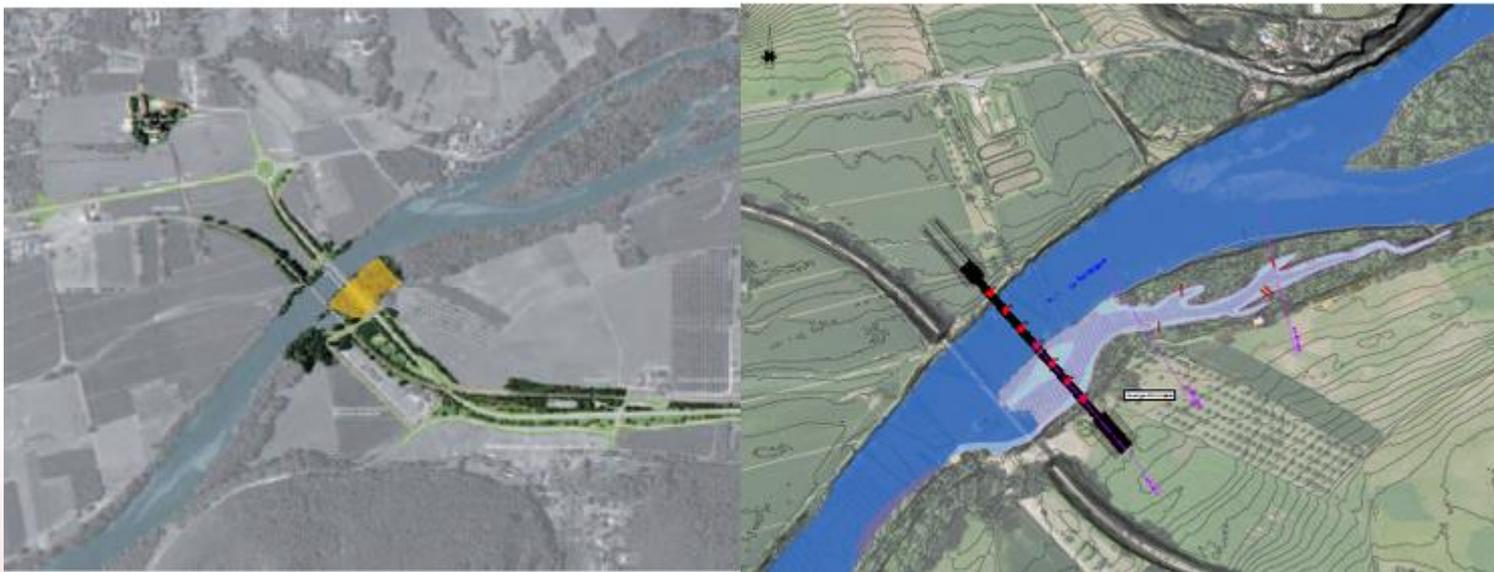


Coupe longitudinale

Engagements des mesures compensatoires

- **Projet d'exécution de restauration des couasnes du Pech et de Fayrac**
 - réalisé par EPIDOR, en lien avec le CEN – garant scientifique
 - validé par le comité de suivi des mesures de réduction et de compensation du 3 octobre 2018
 - travaux prévus en septembre et octobre 2019

La couasne du Pech



Carte 24 : Site de la ripisylve du Pech en orange (Setec, 2016)



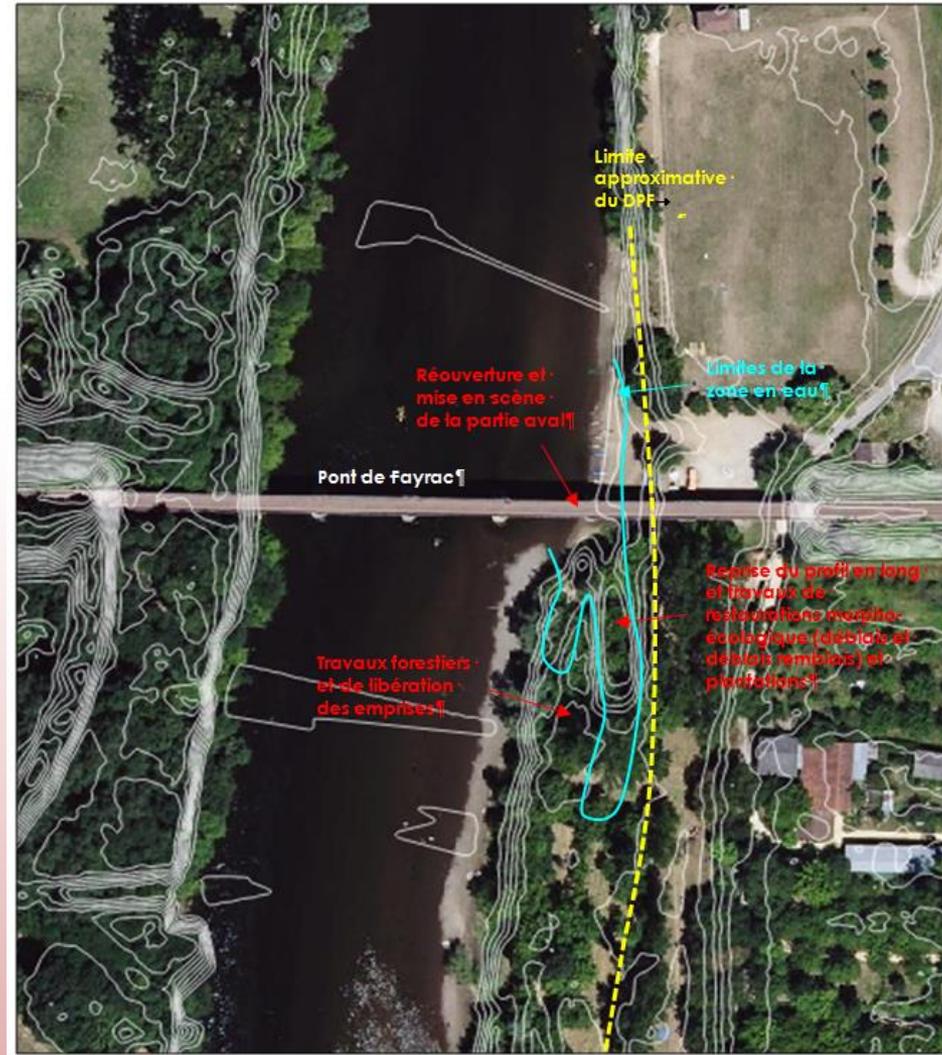
Vue du bras depuis l'aval

(Titre)

(Auteur)

(Date)

La micro-couasne de Fayrac



(Titre)

(Auteur)

(Date)



MERCI DE VOTRE ATTENTION